



SCUTUM

SCUTUM FRANCE

Le Guynemer
21 bis, rue du Pont des Halles
94536 RUNGIS cedex

☎ INSTALLATION, MAINTENANCE & TÉLÉSURVEILLANCE : 0825 03 3000
✉ SERVICE CLIENT : servicrelationsclients@scutum.fr
🌐 www.scutum.fr

Concerné

SFR ARGENTEUIL
CODE SAP 1134
CC COTE SEINE -
ZAC CAREME PRENANT-37
95100 ARGENTEUIL

Client N° 84166

SFR DISTRIBUTION
SCE COMPTABILITE FOURNISSEURS
IMMEUBLE LE PROLOG
124 BOULEVARD DE VERDUN
92411 COURBEVOIE CEDEX

Devis d'intervention	
Numéro	330114
Date émission	13/09/2022

Client N° 62009
Téléphone 0180042642

Origine de la demande suivi sav du 13/09/2022

Rédacteur 99 ORIEZ FREDERIC

Description de l'intervention

Cher Client,

Pour faire suite à notre intervention technique, veuillez trouver ci-joint notre proposition pour le remplacement de votre écran de vidéosurveillance.

Nous vous remercions de nous retourner cette offre dument datée, signée et accompagnée du bon de commande correspondant.

La rédaction du devis est gratuite.

Bien cordialement

Service Grands Comptes

Article	Désignation	Quantités	Prix unitaire	Montant	TVA
1DPV	FORFAIT PETIT DEPLT PRO	1,00	60,00	60,00	1
SAV2	HEURE SAV	1,00	58,00	58,00	1
A20620	ECRAN 22" W-LED 1920X1080 VGA-HDMI CORDON HDMI INCLUS	1,00	188,00	188,00	1

Bases	Taux
306,00	20,00

TOTAL H.T.	306,00 €
TOTAL T.V.A.	61,20 €
TOTAL T.T.C.	367,20 €

Conditions de règlement VIREMENT 45 JOURS FIN DE MOIS	Date d'acceptation	Nom et signature du client + CACHET Bon pour accord
---	--------------------	--

SAS au capital de 18 142 007,34 €
309 174 589 RCS Créteil
N° TVA FR 79 309 174 589
APE 8020 Z

Retrouvez toutes nos certifications et qualifications sur notre site internet www.scutum.fr.

*Protégeons l'avenir ensemble



Autorisations administratives pour le Groupe SCUTUM SAS - Rungis : N°AUT-094-2113-02-03-20140362004 délivrée le 22 octobre 2019 par le CNAPS ; Rouen (Saint-Etienne-du-Rouvray) : N°AUT-076-2118-11-26-20190356375 délivrée le 28 novembre 2019 par le CNAPS ; Toulouse (Champollion) : N°AUT-031-2119-01-15-20190369545 délivrée le 15 janvier 2020 par le CNAPS. Article L 612-14 du CSI : « L'autorisation d'exercice ne confère aucune prérogative de puissance publique à l'entreprise ou aux personnes qui en bénéficient ». Service d'installation et de maintenance de systèmes de détection d'intrusion Catégories ABC (NF367-181). Service d'installation et de maintenance de systèmes de vidéosurveillance (NF367-182). Service de Télé-surveillance P3 (Règlement I31). Certifications N°155.99.31 (Toulouse) et N°218.11.31 (Saint-Etienne-du-Rouvray). Délivrance de la déclaration de conformité N31 sur demande.